

Débat d'orientations budgétaires

Extraits du compte-rendu de la séance du 18 février 2010

Débat sur les orientations budgétaires 2010 (M. le Sénateur-Maire).

Article p. 8

Informations sur les actions menées en 2009 dans le cadre de la politique de la ville (M. Maljean).

Informations sur les actions menées en 2009 dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier des Fauvettes (M. Rein).

Projet de réaménagement de l'Espace Léo Lagrange : demande de subvention auprès du Conseil Général (M. Ben Ali).

Les travaux portent sur le réaménagement d'un local désaffecté en un atelier-cuisine pédagogique avec création d'un local ménage. Un sanitaire indépendant sera également aménagé pour l'activité des jeunes du quartier.

Le montant des dépenses afférentes à ces travaux de réaménagement est estimé à 150 000 € HT.

Il est proposé de solliciter du Conseil Général une aide financière de 15 000 €, soit 10 % du montant prévisionnel des dépenses.

Unanimité

Création d'une voie de contournement est dans le quartier des Fauvettes : demandes de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional (M. Romé).

Prévue dans le PRU, cette voie reliera l'avenue du Maréchal Leclerc (ex RN34) à la rue Hyppolite Pina (RD301), le long du parc du Croissant Vert. Elle doit permettre de désenclaver la partie est du quartier des Fauvettes et d'améliorer les liaisons inter quartier nord-sud.

. Une piste cyclable bidirectionnelle sera prévue le long de cette voirie nouvelle. Elle s'intègre dans le schéma communal et départemental des pistes cyclables.

Le carrefour de la RD301 et de la nouvelle voie sera traité sous forme de giratoire. Le Conseil Général y est favorable.

Le montant prévisionnel des travaux pour la création de la voie de contournement est s'élevé à 5 992 146 € HT :

Il est proposé de solliciter une subvention de :
 . 626 776€ (soit 30 % du coût de la piste cyclable et 100% du coût total du giratoire) du Conseil Général,

. 216 803€ (soit 30 % du coût de la piste

cyclable) au Conseil Régional de l'Île-de-France.

33 Pour - 2 Contre

Rétrocession de voiries nécessaires à la réalisation de la voie de contournement est (Mme Dieudonné).

La SA D'HLM EFIDIS est propriétaire depuis le 24 décembre 2009 de la résidence du Marais. L'acte de vente a été signé sous condition qu'EFIDIS rétrocède gratuitement à la commune les voiries de la résidence ainsi qu'une fraction du parking situé au sud-est sur le périmètre de la future voie.

Il est donc proposé d'acquérir les voiries rues de Suffren, de Tourville, Duguay Trouin et son prolongement, cadastrées AD 370 et AD 369 pour partie (10 887 m²) moyennant l'euro symbolique.

33 Pour - 2 Contre

Vente à la société SAS BDM d'un terrain situé 21/23 boulevard du Maréchal Foch (Mme Mazzucco).

Il est envisagé dans la demande de permis de construire déposée en septembre 2009 par la société SAS BDM de créer les surfaces suivantes :

- habitations : 3 299 m² de SHON,
- commerces : 318 m² de SHON,
- bureaux : 1 258 m² de SHON.

Un accord sur le prix de vente a été trouvé avec l'acquéreur : 2 033 350 €, indexé sur la base du dernier indice publié du coût de la construction le jour de la signature de la vente.

33 Pour - 2 Contre

Dénomination du nouveau gymnase situé rue du 11 novembre (M. le Sénateur-Maire).

Ce nouveau gymnase municipal a été livré en septembre 2008.

A Neuilly-sur-Marne nulle part il n'a été fait honneur à Jules Ferry. Ministre de l'Instruction Publique du 4 février 1879 au 23 septembre 1880, Président du Conseil ensuite jusqu'au 10 novembre 1881, à nouveau Ministre de l'Instruction du 31 janvier au 29 juillet 1882. Jules Ferry est le symbole de l'école républicaine et de la laïcité. Les valeurs d'éducation et de neutralité de l'Etat qu'il a portées sont particulièrement nécessaires à notre temps. Elles sont aujourd'hui contestées, instrumentalisées, mais néanmoins toujours aussi indispensables pour

lutter contre les inégalités et promouvoir la justice sociale.

Il est donc proposé de donner à ce gymnase le nom de Jules Ferry.

33 Pour

Demande de permis de construire pour la construction d'une médiathèque municipale située place des Victoires (Mme Simansour).

La construction d'une médiathèque municipale est programmée sur le terrain libéré par la démolition de l'esplanade de Rambouillet prévue dans les prochaines semaines.

Elle permettra le relogement et l'extension de la bibliothèque municipale située en pied du bâtiment de l'ODHLM qui doit être démoli dans le cadre du P. R. U.

Elle comportera 3 niveaux pour une surface utile de 2 100 m² environ.

. section "jeunesse": 390 m²

. section "image et son": 165 m²

. section "adultes et adolescents": 695 m²

. un auditorium de 98 places assises

- des locaux dédiés à l'administration et la maintenance

- un parc de stationnement (25 places en sous-sol)

- des locaux techniques.

Les services techniques estiment le montant prévisionnel des travaux à 4 500 000 € H.T. Les travaux devraient débuter en mai 2011.

Unanimité

Convention entre la commune et le Conseil Général pour la gestion d'activités de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale (Mme Tardif).

Unanimité

Le conseil municipal compte 39 élus.

30 étaient présents.

5 avaient donné pouvoir.

4 étaient absents

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.